



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
3491, chemin Royal
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3S0
Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004
Internet : www.msfoo.ca Courriel : info@msfoo.ca

Affaires municipales

Résumé de la séance ordinaire de mai 2024

Résolutions administratives

Ce mois-ci, en plus des résolutions usuelles, le conseil a reconduit le mandat de la firme Mallette S.E.N.C.R.L pour agir à titre de vérificateurs externes pour la Municipalité et ce, pour les exercices 2024, 2025 et 2026. Ce mandat de trois ans sera réalisé à un coût budgétaire total de 73 760 \$ plus taxes pour l'entièreté du mandat.

Financement municipal

L'arrivée à échéance le 13 mai du terme du 2^e prêt permanent ayant servi à financer la construction du réseau d'égout municipal. La Municipalité a demandé au ministère des Finances du Québec de procéder au renouvellement de ce prêt par appel d'offres publiques. Le processus de ce renouvellement a d'abord nécessité l'adoption d'une résolution de concordance pour ajuster l'échéance de ce prêt et ensuite la résolution octroyant le renouvellement a été adoptée. C'est donc la caisse Desjardins de l'Île d'Orléans qui a présenté la meilleure offre à un taux de 5,06 % pour les quatre années et demie du terme.

Règlementation, procédure et politiques municipales

Plusieurs résolutions ont été adoptées, un dépôt a été effectué et un avis a été donné dans le domaine de la réglementation, des procédures et des politiques municipales. Le premier point a été le dépôt du projet et l'avis de motion pour le projet de règlement 024-196 modifiant le règlement numéro 020-163 sur la tarification et les mutations immobilières.

Le deuxième point est en lien avec la modification législative du gouvernement du Québec sur la Charte de la langue française. Le conseil a donc adopté la Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de l'organisme municipal en vertu de la Charte de la langue française.

Le dernier point est en lien avec la loi 25 « Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels » dont des éléments, qui entrent en vigueur, s'appliquent aux municipalités du Québec.

Au menu, de nouvelles obligations pour les municipalités et évidemment pour Saint-François. Donc, le conseil municipal a adopté sa « Politique de confidentialité des renseignements personnels collectés

par moyen technologique » ainsi que sa « Directive concernant la gouvernance en matière de protection des renseignements personnels ».

Création d'un programme Accès-Loisirs Île-d'Orléans

Pour terminer la séance de mai, le conseil a résolu d'appuyer et de participer à la mise en place d'un programme Accès-Loisirs Île-d'Orléans. Ce programme permettrait d'offrir de nouveaux services en loisirs à tous les résidents de l'Île-d'Orléans. Permettant entre autres de venir en aide aux familles à faible revenu du territoire et également de donner un accès à la centrale d'équipement qui est un service offert par Accès-Loisirs Québec à ses membres.

Évidemment, Saint-François ne pourra y adhérer seule c'est pourquoi toutes les municipalités de l'Île et la MRC devront choisir d'en faire partie également !

En terminant, nous vous souhaitons une belle fin de printemps et nous vous invitons à noter la date de la prochaine séance ordinaire du conseil qui est prévue le lundi 3 juin 2024 à la salle du conseil situé à la Mairie de la Municipalité et vous rappelons les heures d'ouverture de la Mairie :

Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Marco Langlois, DMA
Directeur général/greffier-trésorier